

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du six décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN

Absents ayant donné pouvoir :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Linda PAYET
Mme Stéphanie BELLANGER,	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour

23. Hébergement d'urgence : avenant n°1 à la convention tripartite de délégation de gestion des logements d'urgence avec l'association solidarité estuaire

Madame DREYFUS rapporte :

Lors de sa séance du 27 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention triennale avec l'association solidarité estuaire pour une délégation de gestion de logements d'urgence.

L'un de ces logements, un T1 bis situé au 12 rue Donatien TENDRON doit être libéré au 31 décembre 2021. Celui-ci fait partie d'un îlot de bâtiments dédiés à un projet de revitalisation du bourg de la commune.

Aussi, il convient de modifier le préambule de cette convention par voie d'avenant qui précise la nouvelle répartition de la mise à disposition des locaux.

DECISION

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, M. DERRIEN s'étant absenté pour le vote :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention tripartite de délégation des logements d'urgence avec l'association solidarité estuaire, joint à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le :
Et par publication le :

Extrait certifié conforme
Orvault, le 14 décembre 2021

Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE



VILLE D'
ORVAULT

Direction de la Cohésion Sociale

Avenant n°1

Convention tripartite de délégation de gestion des logements d'urgence avec l'association solidarité estuaire

Entre les soussignés :

La Ville d'Orvault représentée par son Maire, Monsieur Jean-Sébastien GUITTON, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020 ci-après dénommée « la Ville »,

D'UNE PART

Et

Le CCAS d'Orvault, représenté par sa Vice-Présidente, Madame Valérie DREYFUS, dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2020 ci-après dénommé le délégataire,

D'AUTRE PART

Et

L'association Solidarité Estuaire, située 102 rue Gambetta à Nantes, représentée par son Président, Roger DECOBERT, ci-après dénommée le gestionnaire,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

La présente convention abroge la précédente.

L'objectif de cette convention vise à améliorer l'articulation des compétences et du fonctionnement entre l'association Solidarité Estuaire, la Ville et le CCAS d'Orvault.

La Ville d'Orvault est propriétaire de 3 logements qu'elle souhaite continuer à intégrer dans le dispositif d'hébergement d'urgence géré par Nantes Métropole par l'intermédiaire du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) :

Deux appartements T3, situés 11 allée des Tilleuls (1^{er} et 2^{ème} étages droite)

Un appartement T4, situé 11 allée des Tilleuls (2^{ème} étage gauche)

Pour chaque logement situé au 11 allée des Tilleuls, une place de parking est mise à disposition.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit entre les parties :

Avenant n°1. Convention tripartite de délégation de gestion des logements d'urgence avec l'association solidarité estuaire

1/2

Fait en 3 exemplaires à Orvault,
Le

La Ville d'Orvault

L'association Solidarité Estuaire

Jean-Sébastien GUITTON
Maire

Jean-Pierre LETOURNEUX
Président

Valérie DREYFUS
Vice-Président du CCAS